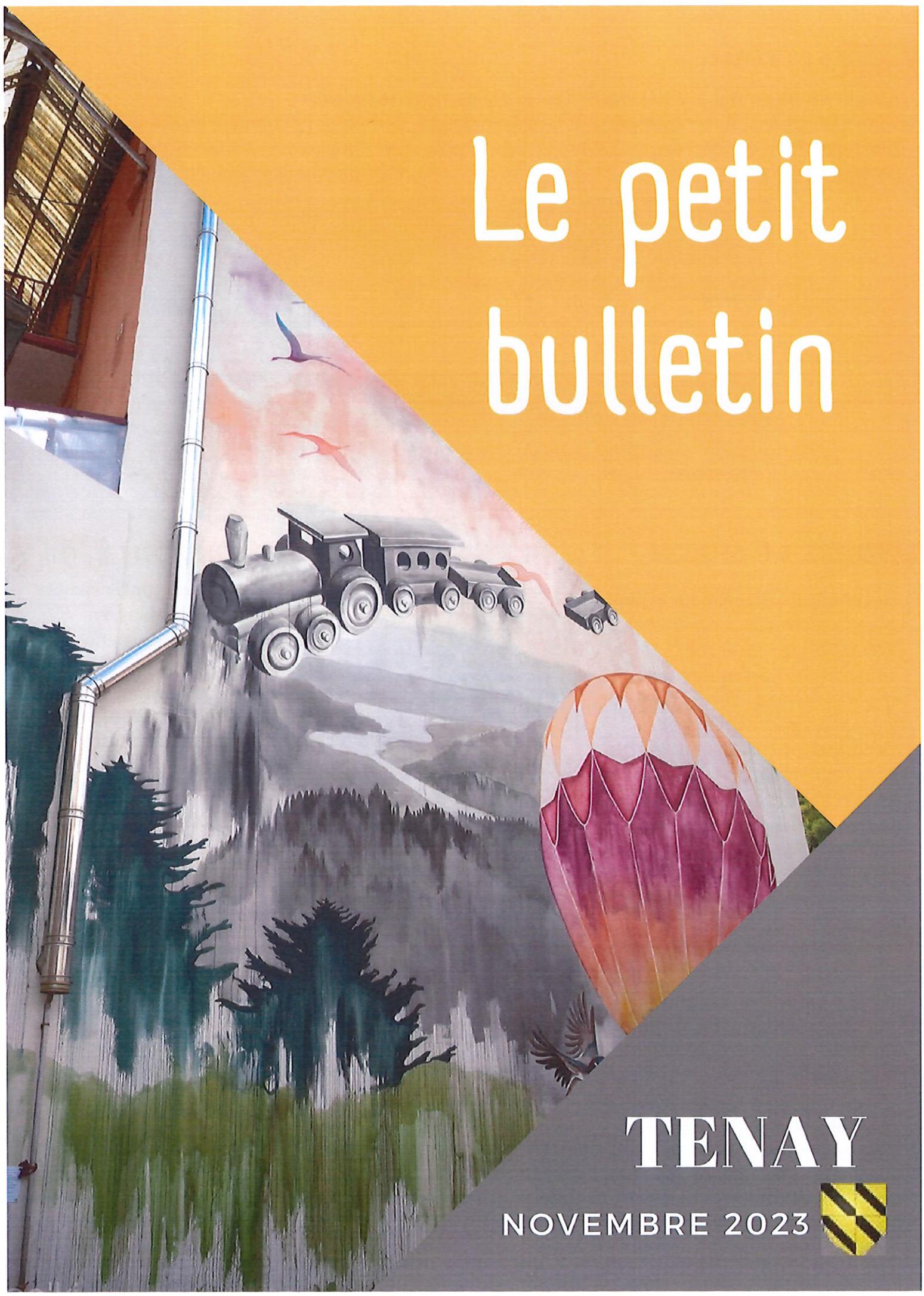


Le petit bulletin



TENAY

NOVEMBRE 2023



DECHETTERIE

A partir du 1er janvier 2024, les tarifs d'accès à la déchetterie évoluent : Suite à l'augmentation notable du coût de traitement des déchets et notamment la taxe sur l'enfouissement des déchets, la CCPA se voit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs, 2024 pour les professionnels et les particuliers dépassant un certain nombre de passages annuels.

PARTICULIERS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

PROFESSIONNELS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	8€	13€	15€	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

JOURS DE CHASSE

La période de chasse pour le petit gibier se déroule du 10/09/2023 au 07/01/2024 de 8h au soir.

Les jours de chasses sont les suivants : samedi, dimanche, lundis, jeudi et les jours fériés.

La période de chasse pour le gros gibier se déroule du 10/09/2023 au 29/02/2024 de 8h au soir.

Les jours de chasses sont les suivants : samedi, dimanche, jeudi et les jours fériés.



LOI MONTAGNE

Cette loi, applicable sur l'ensemble de la commune de Tenay, en période hivernale, prend effet le 1er novembre jusqu'au 31 mars et rend obligatoire la détention de pneus hiver, soit de posséder des chaînes ou des chaussettes, à bord de son véhicule.

TAXE FONCIERE

La taxe foncière a augmenté pour beaucoup de foyers. Cette évolution n'est pas due à une augmentation des impôts communaux, qui n'ont pas évolués depuis plusieurs années.



TRI BIODÉCHETS

La CCPA maintient ses subventions à l'achat de composteurs ou de lombricomposteurs (sur balcon) individuels.

L'aide versée est à hauteur de 70%, sur présentation de la facture d'achat, plafonnée à 45.50 € pour les composteurs individuels.



CEREMONIE

A l'occasion du 11 novembre, la Municipalité organise une cérémonie au Monument aux Morts. Elle se déroulera à partir de 10h30.



TENAY EN LIVE

Tenay en Live organise à nouveau une soirée concert le samedi 25 novembre, à la salle des fêtes de Tenay.

Pour l'occasion, 3 groupes se produiront : Baptiste Brun, un véritable virtuose de la guitare. Wild Side, une tribute qui met le feu à chaque représentation, et Last Addiction, un mélange de heavy métal, de rock avec des structures mélodiques.



DANSE CLUB ALBARINE

L'Association Danse Club Albarine a repris son activité depuis début octobre. Les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 15 novembre.

Les cours de danse se déroulent les mercredis, à la salle de gym de Tenay.

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir vous adresser à :

Mme GROLLIER Danielle - 06.70.12.55.67

Mme PERSICO Valérie - 04.74.36.46.93, après 19h.



OUVERTURE MAIRIE

En raison du jour férié du samedi 11 novembre, la Mairie sera donc uniquement ouverte le samedi 25 novembre 2023, au cours de ce mois.

DÉPÔTS SAUVAGES

Le Conseil Municipal a décidé en janvier 2023, de mettre en place un barème de facturation progressif des dépôts sauvages, sur la voie publique, par des contrevenants :

- Volume inférieur à 500 litres : 100 €
- Volume supérieur à 500 litres : 500 €
- Volume de plus de 1m3 : 1 500 €



Des facturations ont déjà été envoyées aux habitants qui déposent des ordures sur la voie publique.

Pour rappel, les bacs d'ordures ménagères ainsi que les sacs jaunes ne doivent être déposés que la veille du ramassage.

Pour commander, changer ou faire réparer son bac :

Numéro Vert : 0 800 35 30 25

FLEURS

Les brigades Natures vont prochainement déterrer les fleurs et les plantes qui agrémentent les rues de Tenay. La commune les donne de manière définitive. Une date sera proposée aux habitants intéressés pour venir en récupérer.



FETE DE NOEL



Cette année, nous demandons aux Tenaysiennes et aux Tenaysiens, d'apporter en Mairie, leurs décorations de Noël inutilisées (uniquement guirlandes et boules) qui serviront pour la fête de Noël. Les habitants auront jusqu'au 30 novembre 2023 pour venir les déposer .

OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi**
et le samedi 25 novembre de 8 h 30 à 12 h 00

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58
ou

**strambert@france-
services.gouv.fr**



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

**Permanences à la maison
médicale de St-Rambert le
samedi matin**

- Dr CUGNIET
(Tél 04 74 36 40 64) :
le **25/11**



- Dr PACCALLET
(Tél 04 74 36 32 03)
Le **04/11 et 18/11**

DECHETTERIE

Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
8 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- **Le vendredi 10 novembre**
- **Le vendredi 24 novembre**



Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets »,
« Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie
ou à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes :

- **Le lundi 13 novembre**
- **Le lundi 27 novembre**

